

Québec, le 23 octobre 2020

Madame Louise Cameron
Secrétaire
Commission des transports et de l'environnement
1035, rue des Parlementaires, Édifice Pamphile-Le May
Québec (Province), G1A 1A3

Par courriel : cte@assnat.qc.ca

Objet : Projet de loi N^o 65 : Loi modifiant principalement la Loi sur la qualité de l'environnement en matière de consigne et de collecte sélective.

À l'attention des membres de la Commission des transports et de l'environnement,

Principal porte-parole de l'industrie forestière du Québec, le Conseil de l'industrie forestière du Québec représente les intérêts des entreprises de sciage résineux et feuillu, de déroulage, de pâtes, papiers, cartons et panneaux et fabricants de bois d'ingénierie. Par son expertise et celle de ses partenaires, le CIFQ oriente et soutient ses membres dans différents enjeux, dont ceux de l'environnement et de l'énergie. C'est à ce titre que le CIFQ vous transmet ses commentaires.

L'industrie papetière est directement concernée par certains éléments du Projet de loi N^o 65 actuellement en examen devant la Commission des transports et de l'environnement. En effet, elle est un acteur de premier plan dans le développement d'une économie circulaire des papiers et cartons récupérés par la collecte sélective ou encore celle réalisée dans le secteur des ICI. Pour cette raison, l'industrie souhaite rappeler quelques enjeux avec lesquels elle doit composer pour jouer pleinement son rôle.

Le recyclage des papiers et cartons

Pour diverses raisons, l'industrie papetière est aux prises avec une qualité de vieux papiers au Québec qui s'est dégradée depuis plusieurs années déjà. Les raisons sont notamment le nombre croissant de cycles de recyclage des fibres et surtout la souillure et la contamination des papiers et cartons résultant de la collecte pêle-mêle. Ces conditions et l'évolution des

marchés ont forcé les usines soit à abandonner l'intégration de papier recyclé à leurs produits (plusieurs ateliers de désencrage ont été fermés), soit à assurer leurs approvisionnements par d'autres sources. Le CIFQ encourage donc le gouvernement dans son initiative à améliorer la performance des centres de tri et notamment la qualité des fibres récupérées.

La qualité de la fibre récupérée se mesure à deux niveaux ; d'une part par l'absence de papiers et cartons souillés de nourriture ou de graisse et de « contaminants » tels que métaux, plastiques et verre. Ces contaminants contribuent à diminuer la qualité de la fibre secondaire et nuisent au bon fonctionnement des divers équipements utilisés dans les usines de pâtes et papiers. Les coûts additionnels engendrés par les bris d'équipements, leur usure excessive et l'augmentation du taux de rejets, qui atteint de 15 à 20%, ont un impact économique important pour les recycleurs. D'autre part, par le degré de tri et les grades de fibres, par exemple, le papier blanc et le papier de bureau valent beaucoup plus cher que le papier mélangé généré dans les centres de tri. L'amélioration de la qualité des matières récupérées dans les centres de tri doit être ajustée en fonction des marchés visés. Il faut aussi comprendre que tous les papiers et cartons récupérés au Québec ne pourront être transformés au Québec. Les quantités disponibles sont trop importantes en fonction des besoins.

Il sera certes avantageux d'effectuer un meilleur tri pour rencontrer des standards de qualité plus élevés, de façon à augmenter la valeur marchande des matières récupérées et répondre aux exigences qualitatives des clients locaux et internationaux. De plus, tous s'entendront sur le principe qu'il est souhaitable qu'une plus grande part des papiers et cartons consommés au Québec soit récupérée et recyclée ici. L'industrie papetière québécoise est disposée à accroître son utilisation de ces matières. Toutefois, une analyse plus spécifique serait nécessaire pour en déterminer le potentiel. Un support financier pour réduire les impacts d'une utilisation accrue des matières récupérées sur les procédés de fabrication papetiers devrait aussi être envisagé.

Enfin, le CIFQ appuie l'élargissement de la collecte dans les ICI pour celles qui ne sont pas déjà desservies, ce qui est certainement l'avenue qu'il faut retenir. Le projet de loi présenté en permet la mise en œuvre. Ce sont d'ailleurs les papiers récupérés provenant dans ce secteur que l'industrie papetière québécoise achète le plus en raison de leur qualité, mais également des besoins spécifiques déterminés par les produits qu'ils serviront à fabriquer, soit des papiers domestiques et des cartons. Il est donc important que l'objectif d'accroître la récupération dans les ICI n'entraîne pas une détérioration de la qualité des papiers et cartons



déjà récupérés au bénéfice de la quantité et d'une collecte pêle-mêle, comme nous l'avons connu avec la mise en place de la collecte sélective. Il importe donc d'assurer que les ICI puissent continuer à conclure des contrats avec des fournisseurs privés de services de collecte des matières résiduelles.

Veillez, Mesdames, Messieurs, recevoir l'expression de mes salutations distinguées.

A handwritten signature in black ink, reading 'Pierre Vézina', with a large, sweeping flourish underneath.

Pierre Vézina, ing.
Directeur Énergie et environnement